

EDITO

par Bernard Devert,
Président Fondateur
d'Habitat et Humanisme

**Changer d'échelle et offrir à l'économie l'accès au sens**

J'ai cru longtemps (trop) qu'il suffisait de changer d'échelle pour donner à l'économie sociale et solidaire les chances d'une plus grande implication. Force est de reconnaître qu'elle n'est pas suffisamment reconnue par le grand public. Que serait-elle si les gestionnaires de l'épargne collective, notamment de l'épargne salariale solidaire, ne la promouvaient pas.

L'échelle de cette forme d'économie a vu l'un de ses barreaux importants disparaître avec la suppression de l'I.S.F. Ces avantages ont été mal nommés pour être désignés comme des niches ou des béquilles, soulignant ainsi une économie à part, plus supportée que portée.

Le soutien de l'Etat aurait mérité d'être nommé autrement, l'économie solidaire ayant pour finalité une plus grande équité dans les relations. Comme il eut été judicieux de se rappeler que la balance, symbole de la justice, nécessite de mettre plus dans le plateau de ceux qui ont peu pour parvenir à un juste équilibre.

Le fléau de l'iniquité nécessite l'intervention de l'homme pour maîtriser les excès qui se présentent comme l'enfer des uns et les illusions paradisiaques de quelques autres.

En ce temps des vacances où j'écris cet éditorial, je ne puis effacer de ma mémoire le fait qu'un enfant sur trois, "reste sur le pavé" pour ne point partir, d'où l'aggravation de son exclusion sociale. Quelle iniquité pour des centaines de milliers d'enfants dont le présent est si difficile que leur avenir est compromis.

Les vacances pour les plus aisés sont liées à des îles lointaines mais pour les plus vulnérables elles sont une autre île si nous voulons bien nous rappeler les mots du poète John Donne : "Aucun homme n'est une île, un tout en soi, chaque homme est un fragment du continent, une partie de l'ensemble".

Seulement la précarité, la misère brisent cet ensemble.

L'économie sociale et solidaire a pour vocation non seulement de réparer cet ensemble fracturé, mais de créer les conditions d'une ouverture vers le haut pour ceux en bas de l'échelle.

Il est un lieu commun de rappeler que l'ascenseur social est en panne, l'économie sociale n'est-elle pas une chance pour le faire redémarrer.

Le sujet n'est pas de changer d'échelle mais de paradigme. L'ESS doit libérer l'économie de sa financiarisation, épargnant l'argent de l'idée d'une diabolisation en lui assignant de privilégier le réel sur le virtuel.

Quand le feu est là, les pompiers doivent être appelés plutôt que les incendiaires. L'économie sociale et solidaire ne devrait-elle pas être dotée de moyens nouveaux de grandes échelles, non point pour monter vers le ciel mais pour lui laisser la possibilité de venir sur terre.

Seules, les approches visant l'essentiel sont trace d'un avenir. Il nous faut le bâtir en gardant dans le cœur et l'esprit cette éternelle interrogation : "Qu'as-tu fait de ton frère" ?

Finance solidaire, changer d'échelle est-ce possible ?

La finance solidaire poursuit un développement dont elle n'a pas à rougir, passant en 3 ans de 6,8 milliards d'euros en 2014 à près de 11,5 milliards fin 2017 (cf chiffres clef).

Le contexte est peu porteur compte tenu du faible niveau des taux d'intérêt, du retard dans la mise en œuvre des décrets d'application du LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire), du faible niveau d'éligibilité de l'assurance vie aux placements solidaires ainsi que de la rareté et du peu de liquidité des ANC (actions non cotées) d'entreprises solidaires. Mais l'épargne bancaire solidaire (livrets et assurance vie), l'épargne salariale solidaire et la souscription aux titres non cotés d'entreprises solidaires continuent de progresser.

La finance solidaire reste cependant marginale, ne représentant que 0,23% de l'épargne financière en France.

Des voies existent pour un changement d'échelle. Lesquelles ? C'est la question que nous avons posée à des professionnels de la banque et de la finance. Leurs réponses ancrées dans des contextes et pratiques différents donnent des éclairages complémentaires pour comprendre les enjeux à l'œuvre.

**ÉCLAIRAGE**

FRÉDÉRIC TIBERGHIEU, Président de Finansol



Pour un cadre juridique et fiscal qui soit propre à la finance solidaire

Si la finance solidaire contribue au changement d'échelle d'entreprises de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) - l'exemple de la Foncière d'Habitat et Humanisme ou d'EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance) le prouve -, ce mot d'ordre en vogue dans l'ESS ne s'applique pas avec autant d'évidence à la finance solidaire elle-même.

Avec une croissance de la collecte comprise entre 15 et 20 % par an depuis une vingtaine d'années, son changement d'échelle ne résulte pas tant d'une rupture brutale qui serait devant nous que d'une croissance régulière et continue générée par la conjugaison, bien synchronisée, de plusieurs dynamiques : l'innovation des émetteurs de placements solidaires, l'extension progressive du champ du label Finansol, la mobilisation des réseaux de commercialisation de ces produits, une forte communication collective des acteurs, un appétit croissant de nos concitoyens pour une finance plus éthique au service de projets inclusifs et des coups de pouce des pouvoirs publics.

Malgré de nombreux succès, les freins et blocages au développement de la finance solidaire restent nombreux et bien connus. Certains dépendent directement de nous : les produits de la finance solidaire restent insuffisamment promus par certains adhérents de Finansol et l'innovation produits n'est pas partout à la hauteur des enjeux (songeons par exemple à l'assurance-vie solidaire qui ne décolle pas ou à l'épargne de partage qui a pris quelques rides)... Le projet stratégique de Finansol, en cours de mise à jour, identifie ce que nous avons à faire pour les lever mais aussi de nouveaux potentiels de développement. A ce titre, il faut mentionner les actions à entreprendre auprès des investisseurs institutionnels pour qu'ils accroissent leurs investissements solidaires, l'amélioration du cadre juridique

et fiscal de l'activité des financeurs solidaires et celui de la souscription en direct au capital d'entreprises solidaires, après les perturbations qu'il vient de subir.

La finance solidaire pâtit en effet de l'instabilité de son cadre juridique et fiscal et de l'inconstance dans le temps de pouvoirs publics, qui n'ont pas pris la juste mesure de sa contribution à la société. Plusieurs rendez-vous ont été manqués : l'oubli du texte définissant les placements solidaires lors du lancement du contrat d'assurance vie génération en 2014 ; la transformation du LDD en LDDS fin 2016 par le Parlement, jamais entrée en vigueur du fait du blocage de son décret d'application par le Gouvernement début 2017 ; la suppression de l'ISF-PME en 2018 et sa transformation en IFI, sans en mesurer les conséquences pour la finance solidaire : le traitement différencié entre le don et l'investissement alors que ces deux leviers sont complémentaires pour le financement du tiers secteur ; la revalorisation de l'IR-PME de 18 à 25 % pour un an seulement alors que le décret d'application n'est toujours pas sorti, ôtant toute prévisibilité pour les acteurs, et limitant son effet du fait du plafond global des avantages fiscaux à 10 K€ par ménage...

La finance solidaire nécessite plus que jamais un cadre juridique et fiscal qui lui soit propre et lui évite de subir en permanence les contrecoups de mesures qui ne la visent pas directement. Sur ce point, il nous faut être collectivement plus convaincant auprès des pouvoirs publics. Ils ont un prochain rendez-vous - à ne pas manquer cette fois - avec la finance solidaire pour soutenir sa croissance : l'assurance-vie solidaire et verte promise par le candidat Macron qui devrait trouver sa place dans le projet de loi PACTE.

CHIFFRES CLEF**EVOLUTION FINANCE SOLIDAIRE**

Source Finansol - En millions d'euros

	31/12/2014	31/12/2017
EPARGNE SOLIDAIRE	6 836	11 548
En % de l'épargne financière	0,16%	0,23%
<i>Dont Epargne Bancaire Solidaire</i>	<i>2 225</i>	<i>3 621</i>
<i>Assurance vie solidaire</i>	<i>1 365</i>	<i>2 175</i>
<i>Livrets et OPC solidaires</i>	<i>860</i>	<i>1 446</i>
<i>Dont Epargne Salariale Solidaire</i>	<i>4 137</i>	<i>7 379</i>
<i>Dont Actions non cotées Entreprises Solidaires</i>	<i>474</i>	<i>548</i>

FOCUS

PHILIPPE FORGUES, Administrateur délégué de la Fédération Habitat et Humanisme et co-gérant de la Foncière d'Habitat et Humanisme



Fiscalité TEPA/PME, des enjeux critiques pour le financement du logement très social

“...Avec un euro de fonds propres, H&H finance trois euros de logement social...”

La Foncière d'Habitat et Humanisme est le véhicule qui élabore et gère les projets immobiliers et le patrimoine du Mouvement. Elle finance le développement de 450 logements sociaux par an, à un tiers en fonds propres, un tiers en subventions publiques et un tiers en emprunts à long terme auprès de la Caisse des Dépôts, à 40 ans comme c'est le cas pour tous les financements du logement social et très social.

Avec la disparition de l'ISF et de l'avantage fiscal TEPA/PME dans la loi de finance 2018, c'est concrètement un tiers des augmentations de capital de la Foncière qui est potentiellement remis en cause chaque année, soit 35% du financement total des opérations immobilières du Mouvement, car l'obtention des subventions et emprunts découlent directement des apports de fonds propres pour chaque opération.

Habitat et Humanisme s'emploie à trouver des solutions : élargir la base d'investisseurs institutionnels (versus les particuliers) dans les augmentations de capital ou diminuer la mobilisation de fonds propres dans ses opérations, en augmentant les emprunts bancaires ; ou encore baisser son niveau d'investissement en développant moins de logements (350 par an au lieu de 450).

Mais il paraît légitime d'espérer que l'Etat fera face à ses responsabilités :

- à court terme en publiant rapidement le décret d'application qui permet de reporter l'avantage TEPA/ISF sur l'Impôt Madelin sur le revenu en augmentant la part déductible de 18% à 25%,
- à moyen terme, en adoptant des mesures concrètes (comme par exemple la possibilité de déduire fiscalement de l'IFI l'investissement dans des foncières très sociales) prenant mieux

en compte le financement de ces foncières, qui accomplissent des tâches efficaces de service public.



La résidence intergénérationnelle Socco à Seynod (74)

LES LIVRETS

ENTRETIEN

JEAN-LOUIS BANCEL, Président du Crédit Coopératif



Inciter les personnes morales à placer solidaire

Q : Comment voyez-vous le changement d'échelle de la finance solidaire ?

“Un premier champ de réponse réside dans le fait que nos propositions commerciales puissent se décliner en solidaire. C'est particulièrement vrai pour les clients particuliers pour lesquels chaque offre de base est doublée d'une offre solidaire. Ils peuvent ainsi choisir de soutenir 53 associations ou fondations bénéficiaires, comme Habitat et Humanisme ou Action contre la Faim... Et ils disposent d'une gamme de produits solidaires adaptés à chaque étape de la vie des clients : de la carte bancaire pour les plus jeunes, aux livrets, et à l'assurance vie pour les plus aisés.

Mais c'est sans doute côté entreprises, côté personnes morales, que se trouve la réponse à un changement d'échelle de la finance solidaire :

De même que 75% des encours des livrets des particuliers financent des projets solidaires, pourquoi ne pas envisager que les coopératives, les fondations, les associations, les mutuelles ne placent leur trésorerie dans des produits de solidarité choisie, dont les encours seront employés à des fins sociales et solidaires ?

A titre d'exemple, le livret “**Agir pour les Fondations**” du Crédit Coopératif pourrait ainsi être étendu à d'autres entreprises sociales clientes : il s'agit d'un livret permettant de placer les excédents de trésorerie et de tracer l'utilisation des fonds selon les domaines d'action choisis par les souscripteurs :

- Agir pour une société plus juste (secteur du handicap, de l'aide aux personnes fragiles ou aux personnes âgées, le logement social, l'insertion par l'emploi etc.)
- Agir pour le développement des savoirs (secteur de l'enseignement, de la recherche, de la formation)
- Agir pour la culture et la création (secteur de la culture et de l'art)
- ou Agir pour les trois domaines à la fois.

Q : Et coté Particuliers ? Quelle évolution pour les Livrets règlementés ?

De fin 2014 à fin 2017, au sein de l'épargne bancaire solidaire, les encours des livrets qui partagent leurs intérêts avec des structures solidaires, sont passés de 864 millions d'euros à 1446 millions d'euros, pour représenter environ 12% des encours de la finance solidaire. *

**cf baromètre 2018 Finansol Finance solidaire*

Mais les espoirs attachés à la transformation des LDD en LDDS ont pour l'instant été déçus.

Depuis le 9 décembre 2016 en effet, les établissements distribuant le LDDS (ancien LDD) doivent proposer aux détenteurs, tous les ans, d'affecter une partie des sommes qui y sont déposées sous forme de don à une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ou entreprise solidaire d'utilité sociale agréée).

Mais plus de 15 mois après la publication de la loi actant son évolution, le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) n'a toujours de solidaire que le nom, faute de décret d'application pour la mise en œuvre de la réforme... Ce qui est regrettable bien sûr, pour le développement de la finance solidaire dont la déclinaison solidaire des produits d'épargne réglementée est un enjeu majeur.

La plupart des banques françaises paraissent peu convaincues de l'intérêt d'une telle offre...

Au Crédit Coopératif, nos clients peuvent donner du sens à leur épargne depuis plus de 20 ans. En effet, nous proposons une gamme complète de produits de partage, composée principalement du LDDS avec possibilité de don, du Livret Agir, d'une Carte Agir et de produits d'épargne financière. A fin 2017, plus de 3 M€ de dons ont été versés à des associations œuvrant pour l'environnement, la solidarité internationale, le lien social ou l'innovation entrepreneuriale.

LE CRÉDIT COOPÉRATIF

1^{ère} banque des associations et du développement de l'économie sociale et solidaire, le Crédit coopératif est l'une des maisons-mères du Groupe BPCE.

C'est 125 ans de banque coopérative, avec une vocation : favoriser le développement d'une économie à forte plus-value sociale. Au Crédit Coopératif, les sociétaires co-construisent leur outil bancaire. Ils font banque ensemble.

Le Crédit coopératif a des clientèles d'élection : associations, organismes d'intérêt général, mutuelles, fondations, coopératives et PME-PMI groupées, entreprises sociales, entreprises socialement responsables et des particuliers qui en sont proches.

S'agissant du LDDS, en 2017 près de 150 000€ ont été versés à nos associations partenaires (comme l'ADIE, France Active, l'UNAPEI, la Ligue des Droits de l'Homme, WWF, France Terre d'Asile...).

Q : Pour aller plus loin ? Quel espoir placez-vous dans le Pacte ESS ?

Un futur “Pacte ESS”, série de mesures législatives et fiscales en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), est en préparation sous l'égide du Haut-commissaire à l'ESS, Christophe Itier.

Cela fait plus de 20 ans que j'œuvre pour faire changer d'échelle l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire. Ce futur Pacte ne doit pas se limiter aux jeunes pousses, mais concerner toutes les entreprises. Le Crédit Coopératif a vocation à y prendre toute sa part en tant que banque des solidarités actives.”

L'ASSURANCE-VIE

FOCUS

GONZAGUE LARMANJAT, en charge des relations avec les partenaires du secteur des assurances



L'assurance-vie solidaire, un avenir prometteur

S'il est un vecteur d'épargne capable d'apporter une contribution significative au changement d'échelle souhaité c'est bien l'assurance-vie notamment avec l'introduction d'une unité de compte "Solidaire" labélisée FINANSOL dans les contrats multi-supports, à l'instar de la remarquable progression des encours des FCPE Solidaires qui atteignent aujourd'hui 7,4 Milliards d'€, soit près de 6% de l'encours total de l'épargne salariale...

Une extrapolation prudente de ces chiffres nous laisse entrevoir un potentiel en assurance du même ordre à horizon 5 ans.

Notre récente visite à la Fédération Française de l'Assurance nous ouvre quelque espoir d'avancement.

Nous retiendrons de cet entretien trois réponses favorables à notre démarche :

- Les engagements récents des assureurs en faveur d'unités de comptes "vertes et socialement responsables" s'étendent, dans l'esprit, aux unités de comptes solidaires selon le label FINANSOL. Reste à l'acter expressément.
- Le souhait de voir cités les fonds solidaires dans la future loi "Pacte" au même titre que les fonds relevant de la thématique "climat".
- La sensibilisation des assureurs au placement solidaire passe par une communication active et la FFA nous ouvre les portes de ses instances pour intervenir.



LES FONDS DE CAPITAL RISQUE À IMPACT SOCIAL

ÉCLAIRAGE

OLIVIER DE GUERRE, Président de Phitrust Partenaires, société d'investissement solidaire



Pour que la finance solidaire soit appréhendée comme un investissement à impact

... "Il y a un changement d'état d'esprit à mettre en œuvre pour aider la finance solidaire à sortir de sa niche" ...

Notre vision a été modelée par l'école de Chicago qui prône une vision libérale de l'économie depuis le début du 20^{ème} siècle. Celle-ci sépare le Don de l'Epargne et l'Investissement, considérant qu'il est bon pour la société de s'enrichir, laissant au libre choix de chacun la possibilité de donner par ailleurs, entraînant de fait une certaine schizophrénie...

Au début des années 90, les FCP de partage, dont une partie du rendement est reversée à une cause solidaire, se sont constitués essayant de rapprocher don et Investissement mais ils se développent lentement.

Dans les années 2000 les FCPES (fonds d'épargne salariale Solidaire) doivent sans doute leur succès au fait qu'ils investissent une faible part de leurs actifs dans les entreprises solidaires (entre 5 à 10% dans les FCP 90/10), en sortant ainsi de la philosophie du partage pour aller vers l'investissement et en acceptant le risque et le temps long.

Est-il donc possible d'arriver à élaborer des produits qui démontrent que l'on peut gagner de l'argent dans des stratégies d'investissement - immobilière ou autres - qui répondent aussi à un enjeu social ?

Trois idées toutes simples pour un changement d'échelle de la finance solidaire :

Ne plus l'appeler finance solidaire à laquelle est associée la philanthropie mais **Finance à Impact Social** et mettre en place un mécanisme qui permette aux souscripteurs de l'appréhender comme un investissement et non pas comme un don :

- **par l'émission possible d'un coupon :** de même que je paye un intérêt à ma banque pour un emprunt, il est normal que les actionnaires qui investissent de l'argent dans une entreprise sociale et qui prennent un risque, reçoivent un coupon.

- qu'à ce rendement financier soit associée une revalorisation régulière des actifs, en ligne avec le sous-jacent,

- ...et de la liquidité au bout d'un certain temps, tout en s'assurant de la réalisation de l'impact social recherché,

- et ce avec la mise en place d'une stratégie dynamique de distribution auprès des réseaux bancaires et des compagnies d'assurance pour que le produit soit proposé à tout le monde... Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui... et le cas échéant une souscription en ligne pour répondre aux souscripteurs potentiels que sont les jeunes en quête de sens dans leurs investissements.

À titre d'exemple dans la micro finance, le développement spectaculaire de la Fondation Oikocredit aux Pays Bas, qui distribue un coupon, réévalue régulièrement ses actifs et dont les actifs financiers sont aujourd'hui de 1,2 milliard d'euros.

Pour aller plus loin, développer des fonds de capital-risque à impact social aux cotés des FCP 90/10 ...

... en assouplissant la réglementation

Il faut ouvrir au grand public l'investissement dans les fonds de capital-risque à impact social (Fonds Européen d'Entrepreneuriat social-EuSEf) qui investissent non pas 5 à 10% mais 70% dans des entreprises sociales non cotées européennes, en abaissant le seuil minimal d'investissement actuellement très élevé de 100 000 euros, qui les réserve aux gros portefeuilles de particuliers ou aux investisseurs institutionnels

...et en élargissant l'univers d'entreprises sociales non cotées

La nouvelle Loi Pacte devrait élargir l'univers d'entreprises sociales en faisant évoluer le statut d'ESUS - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - aujourd'hui excessivement restrictif, vers une définition un peu plus large française, alors que la définition européenne d'entreprise sociale opère dans un certain

nombre de secteurs fondamentaux comme l'insertion par l'emploi, et oblige de réinvestir majoritairement ses résultats dans le développement de l'entreprise, tout en produisant un reporting d'impact social à ses actionnaires.

Ainsi pourrait se développer une nouvelle classe d'actifs spécifique qui investit dans les entreprises sociales pour que les investisseurs identifient le produit qu'ils achètent, c'est à dire des stratégies à impact social.

...pour une gamme d'investissement à impact social

- Un investissement sans risque, avec les FCP 90/10 qui investissent 5 à 7% de leurs actifs dans des entreprises solidaires non cotées, pas de distribution de coupon mais pas de perte...

- Un investissement dans des projets, avec les fonds de capital-risque à impact social : des fonds recherchant des impacts sociaux avec une perspective de rendement de 3 ou 4%, différents par essence des fonds "à impact" proposés aujourd'hui par de nombreux acteurs mais qui privilégient une stratégie financière à une stratégie à impact social.

PHITRUST PARTENAIRES

Société d'investissement à impact social, Phitrust Partenaires gère un portefeuille de 30 sociétés non cotées, accompagnées pour certaines depuis 10 ans pour leur permettre de trouver dans le temps le bon business model c'est à dire l'équilibre entre impact social et rentabilité financière. Moins de risque que dans un investissement type "Private Equity venture" classique, mais un rendement plus faible lié à la recherche de maximisation de l'impact social.

MOUNA AOUN, Direction clientèle mass market et spécifique, LA BANQUE POSTALE

Quand toute une gamme de produits “conviction ISR” décline la solidarité

“...Le besoin d'un retour sur investissement affectif comme moteur des clients particuliers

La clientèle de particuliers est en quête de lien avec la cause qu'elle entend soutenir lorsqu'elle finance une action de solidarité, comme le démontre le formidable développement de la finance participative, ce type de geste solidaire ayant le mérite de clairement identifier la cause soutenue...”

3 moteurs sont au cœur de notre politique marketing : une offre diversifiée, un accompagnement commercial et un lien fort avec les associations soutenues.

L'offre citoyenne - finance solidaire, ISR et crowdfunding - de LA BANQUE POSTALE est conçue et pilotée au sein de la direction marketing, dans une vision totalement connectée à notre clientèle.

Elle s'adresse à l'ensemble des clientèles de LA BANQUE POSTALE, soit près de 11 millions de clients actifs, quels que soient l'âge ou l'affinité des clients.

Notre organisation se fonde sur la conviction que le changement d'échelle de la finance solidaire ne se fera qu'au prix d'une offre diversifiée et large, d'un accompagnement commercial étroit et d'un lien fort avec les associations financées afin de permettre à l'épargnant de matérialiser la cause qu'il soutient.

Une offre diversifiée

Multiplier les supports et les occasions offertes à notre clientèle d'agir solidaire, notamment grâce à la gamme “conviction ISR”.

LA BANQUE POSTALE dispose d'une large offre de finance solidaire : cela va de la **carte affinitaire** co-brandée dont l'achat permet un don reversé à l'association (Solidarité Sida, Unicef), au **Service d'Intérêts Solidaires**, gratuit, permettant de reverser tout ou partie des intérêts capitalisés sur les livrets réglementés (LEP, LDDS, Livret A) au profit d'associations engagées dans la lutte contre l'exclusion bancaire, comme Habitat et Humanisme, par exemple.

- les **placements ISR solidaire** – avec par exemple la **sicav “Libertés et Solidarité”** qui partage pour moitié sous forme de dons, les **revenus distribuables réalisés au cours de l'exercice** entre les porteurs et la fédération FIDH. Mais aussi le FCP LBPAM Responsable Actions Solidaire qui réalise le financement d'entreprises solidaires via notamment Habitat et Humanisme, permettant aux familles et personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent. Ce placement est disponible au sein des enveloppes fiscales existantes, épargne salariale, assurance vie et PEA et compte titre.
- le **crowdfunding**, en partenariat avec Kiss Kiss Bank Bank, un circuit court qui démocratise la philanthropie, avec une vision plus concrète du don puisqu'il sera versé à 100% au projet choisi, et dont le donateur aura un retour, avec la campagne de communication, avant, pendant et après.

A titre d'exemple, la *Maison qui déménage !* chez Habitat et Humanisme a été le projet “coup de cœur” auquel LA BANQUE POSTALE a abondé pour 50%.



Un accompagnement commercial

Stimuler l'action commerciale autour de cette offre en suivant les recommandations du rapport Delmas Marsalet qui en raison du développement de l'épargne financière des particuliers et de sa traduction en un **transfert de risque et de responsabilité vers les ménages**, préconise, outre une information pertinente sur les produits, une commercialisation ciblée dans les réseaux et un conseil adapté au client, la **responsabilisation des acteurs de la commercialisation et l'amélioration du service après-vente** : mise à disposition de brochure, sensibilisation de la force commerciale à l'approche ISR à l'occasion du lancement de la nouvelle gamme ISR, animation particulière lors des semaines de la finance responsable et finance solidaire.

Un lien fort avec les associations soutenues

Faire en sorte que l'association soit partie prenante du plan de développement commercial en multipliant les rencontres avec les épargnants mais aussi de la mesure et du retour de l'impact social des placements solidaires en mettant en place les outils nécessaires à la mesure de son action...

EVA SADOON, co-fondatrice de LITA.co, plateforme d'investissement participatif à impact positif en actions et obligations



Finance solidaire participative : un circuit court qui démocratise l'acte d'investissement

Le marché du financement participatif se structure : les plateformes de dons ne sont plus indépendantes - KissKissBankBank vient par exemple d'être rachetée par la Banque Postale - celles proposant des prêts s'internationalisent, et parmi les plateformes consacrées à la prise de participation dans le capital d'entreprises (l'Equity), les acteurs importants commencent à se spécialiser. Chacun prend sa direction et LITA.co est le seul à faire de l'investissement solidaire.

En tant que plateforme CIP (conseiller en investissement participatif) au sens de l'AMF, LITA.co exerce le métier de conseiller d'investissement en ligne : elle guide ses clients sur le parcours de “l'investissement au capital” ou “du prêt à long terme” à une entreprise solidaire non cotée, à l'instar de la Fondrière Habitat et Humanisme. Suite au test d'adéquation MIFID, en fonction du risque qu'il est prêt à prendre, de sa volonté de rentabilité et de l'impact social recherché, le souscripteur en ligne sera dirigé vers une offre qui lui correspond et qui sera la plus diversifiée possible.

Les projets auront eux-mêmes été sélectionnés de façon très rigoureuse, répondant à 3 conditions d'éligibilité : l'impact social, la viabilité économique, la conformité relative à son secteur.

Alors oui ! tout est en place pour un changement d'échelle :

L'accessibilité numérique simplifie l'acte d'investissement, le rend potentiellement beaucoup plus pédagogique, le démocratise en baissant le ticket d'investissement à 50 ou 100 euros minimum, l'ouvre à une nouvelle génération d'épargnants, plus jeunes, plus impliqués dans la cause sociale et plus autonomes...

Par ailleurs, LITA.co permet de se connecter aux réseaux de distribution de produits financiers existants. La plateforme joue le rôle de facilitateur en créant un circuit court pour vendre les meilleurs produits solidaires des banques auprès d'une communauté d'actionnaires sur notre plateforme. De même notre portefeuille d'entreprises sociales peut aider les banques ou les assureurs dans la sélection de titres pour leurs fonds 90/10.

Pour aller plus loin

Mais pour servir cette cause, pour qu'investir solidaire devienne un acte du quotidien nous devons chez LITA.co continuer de développer une stratégie partenariale forte, de nous intégrer dans les réseaux existants, d'appréhender les motivations des nouvelles générations d'épargnants et diversifier les produits de finance solidaire proposés... pour aider les épargnants à devenir acteurs de leur épargne...

FOCUS SUR LE CROWFUNDING*

Chiffres clef** :

336 millions d'euros de fonds collectés auprès des particuliers en 2017, en hausse de **44%** par rapport à 2016.

Un mode de financement plébiscité par **3,9 millions de financeurs en France** et à **90%** fléché vers l'économie réelle, immobilier et environnement plus particulièrement.

Il permet de faire des dons, des prêts et des investissements dans des projets sur des plateformes en ligne.

* Crowdfunding ou financement participatif : outil de collecte de fonds opéré depuis une plateforme internet permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. (Source: FPF).

** Etude KPMG-FPF janvier 2018

NOUS CONTACTER

Lydie Crépet, responsable épargne solidaire
Tél. 04 72 27 42 58
l.crepet@habitat-humanisme.org

69 chemin de Vassieux • 69647 Caluire et Cuire Cedex
Tél. 04 72 27 42 58
contact@habitat-humanisme.org

Investir pour Agir
est édité par
habitat et humanisme

Directeur de la publication :
Bernard Devert
Rédactrice en chef :
Nathalie Monnoyeur
Comité de rédaction :
Maria Savereux, Lydie Crépet,
Gonzague Larmanjat,
Xavier Decroix

Maquette et création :
www.onna-noko.com
Date de publication :
Septembre 2018
ISSN 2416-9919